

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°CP2022- 10/4/17 DOSSIER N°5392	CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE 2022/2023 : DEROGATIONS A L'OBLIGATION DE LOGER PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (NAS)
--	---

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST - EDUCATION*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE 2022/2023 :
DEROGATIONS A L'OBLIGATION DE LOGER PAR NECESSITE ABSOLUE
DE SERVICE (NAS)**




La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu le règlement départemental relatif à l'attribution des concessions de logements dans les collèges adopté le 30 juin 2014;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2022-10/4/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide de donner un avis favorable aux demandes de dérogation à l'obligation de loger proposées par Monsieur le Directeur Académique pour l'année scolaire 2022/2023, conformément à l'annexe ci-joint.

Publié sur le site www.creuse.fr le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022
Reçu en préfecture le 07/11/2022
Publié le 
ID : 023-222309627-20221102-CP2022295-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET